

DEL-2025-30

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 15 heures 30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN,
PEUGNIEZ.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE,
GAUDIN, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, GILET, HACQUIN, JACQUES.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, DUGAVE, REY, SONNERAT.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes CECCON, WENDLING,
MM. BOUCHET, FROSSARD, GENOUD, GEORGES, SAILLET.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mme BRUNO,
MM. BOUCLIER, DAVIET, FOURNET, MARIAS, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD M, BURNET,
CALLET, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P,
CLEVY, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUNAND, EVERAERE, GILLET, GONDA, GRANGER,
GUILLOTTE, GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-
GERMAIN, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI,
PEROU, PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SIBILLE, TOURNIER, VILLARD,
VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes BONTEMPS, CARRERA, CHEREL, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY,
ROUSSET,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, RAVAUD, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon.

Membres en exercice :	108
Présents :	44
Membres habilités à prendre part au vote :	73
Votants :	29
Représentés par mandat :	4

Objet : COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - MODALITES FINANCIERES SPECIFIQUES RELATIVES AU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA RENOVATION GLOBALE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapport présenté par Mme Pascale PARIS

Le Marché Global de Performance à conclure dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public de la commune d'EVIAN-LES-BAINS est une solution innovante, permettant d'accélérer la transition énergétique en renouvelant dans un temps court (2 ans) la quasi-totalité de l'éclairage public de la commune, tout en assurant un portage financier longue durée (25 ans) pour la commune, lui permettant d'étaler sa participation afin qu'elle soit compensée par les économies d'énergie réalisées.

Néanmoins pour le SYANE, cette opération innovante ne se traduit pas par des surcoûts, la participation amenée sur l'opération d'investissement étant équivalente aux règles habituelles. De même, l'ensemble des frais de gestion de l'opération est porté par la commune.

Le montant total du marché est estimé, dans sa globalité et sous réserve des ajustements de coûts, à 5,3 M€ TTC.

La structuration de ce marché complexe s'organise en 4 volets :

Travaux d'éclairage public :

- Il s'agit des travaux relevant des compétences transférées par la commune au SYANE, et correspondant à des travaux de Gros Entretien et Reconstruction (GER) et d'éclairage public, à hauteur de 3,3 M€ TTC. Ils seront réalisés sur les deux premières années du marché.
- Le SYANE valorisera les financements extérieurs potentiels sur cette base (Certificats d'Economie d'Energie (CEE)), subventions Fonds Vert...) et sollicitera une participation sous forme de fonds de concours à hauteur de 70 % du montant à la commune. Ce fonds de concours sera lissé sur une durée de 25 ans. Le SYANE participera donc à hauteur de 30 % du montant HT des travaux (hors financements externes), à l'identique de ce qu'il effectue pour ses autres opérations d'éclairage public.

Maintenance de l'éclairage public :

En parallèle de ces travaux massifs, le marché prévoit la maintenance de l'éclairage public pour une durée de 8 ans.

Le financement de ces actions de maintenance sera effectué dans le cadre des cotisations habituelles du SYANE (coût par point lumineux).

Opérations sous mandat :

- Il s'agit des ouvrages intégrés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage (Signalisation Lumineuse Tricolore, éclairage sportif, éclairage festif). Cela correspond :
 - o à la rénovation des installations sportives (GER) et travaux d'investissement,
 - o et à l'éclairage festif (location, en fonctionnement).
- Le montant de cette tranche est estimé à 1,2 M€ (investissement et fonctionnement confondus).
- Le SYANE portera l'opération dans le cadre du mandat, et les coûts sont intégralement remboursés par la commune d'EVIAN-LES-BAINS, et réglés « au fil de l'eau » selon les dispositions précisées dans la convention.

Gestion du projet :

- Il s'agit de l'ensemble des frais annexes versés par le SYANE afin de permettre l'opération (charges de Ressources Humaines, coûts de structure, frais financiers, charges de gestion...), tant dans son pilotage que dans son portage technique ou administratif. La participation de la commune aux frais de gestion sera découpée en deux parties :
 - o D'une part, par le versement d'une « cotisation travaux » versée annuellement sur 25 ans, pour un montant fixé à 40 K€/an. Ce montant sera non révisable hors évolution du coût du projet.
 - o D'autre part, afin de répondre aux besoins plus importants des premières années du projet afin d'assurer la mise en place, la gestion et l'accompagnement par le SYANE, des travaux et de la maintenance, le versement d'une participation complémentaire de la commune, à hauteur de 7 % des montants de travaux TTC, sera versée sur les 8 premiers exercices du marché.

On notera que le montage proposé pour ce Marché Global de Performance est expérimental. L'objectif est de tester sa mise en œuvre, afin de lui permettre d'être reproduit sur d'autres territoires.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver les principes de financement du projet tel que décrit ci-dessus, et notamment :
 - a. l'étalement sur 25 ans des fonds de concours destinés à cofinancer l'opération d'investissement en matière d'éclairage public,
 - b. la mise en place d'une « cotisation travaux » permettant de financer les frais annexes du SYANE, sur une durée de 25 ans (montant prévisionnel de 40 K€ /an),
 - c. la mise en place d'une participation aux frais de gestion complémentaire, à hauteur de 7 % du coût TTC des travaux, étalée sur les 8 premières années de l'opération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & HUMAINES